



LAMELLÉS COLLÉS ABOUTÉS

CERTIFICAT DE QUALITÉ

Société : **FILAIRE SAS**
43160 SEMBADEL GARE
Tél. : 04.71.00.90.93

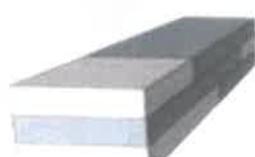
Titulaire N° : **213**

Essence (s) : **PIN SYLVESTRE (pinus sylvestris) / MÉLÈZE (larix decidua) / DOUGLAS (pseudotsuga menziesii)**

Destination selon XP CEN/TS 13307-2 : **Classe de service 3***

Caractéristiques certifiées selon XP CEN/TS 13307-2 (voir détail au verso) :

- Colle adaptée à la classe de service : classement D4/C4
- Conditions et tolérances de fabrication
- Qualité de la lamellation et/ ou de l'aboutage et/ ou du placage

| Aboutage | Lamellé |
|--|--|
|  |  |
| section maximum aboutage : 25 x 145 mm visible sur la face | section maximum lamelle : 25 x 145 mm DDD, DKD, KKK 2 plis et plus |
| Marquage du carrelot : CTB LCA 213 | |

Seuls les produits portant le marquage peuvent se prévaloir du présent certificat

* Emploi en menuiserie extérieure protégée par un revêtement de surface adéquat.



Siège Social
10 rue Galilée
77420 Champs sur Marne
Tél : +33(0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr

La certification CTB LAMELLÉS COLLÉS ABOUTÉS est une condition nécessaire mais pas suffisante pour une aptitude à l'emploi du carrelot selon sa destination. En effet, il faut notamment vérifier que la durabilité de l'essence de bois convient à la classe d'emploi prévue pour l'ouvrage selon FD P 20 651.

FCBA atteste de la conformité du produit décrit ci-dessus, dans les conditions prévues par les règles générales de la marque CTB et du référentiel de la Marque CTB LAMELLÉS COLLÉS ABOUTÉS
Ces documents dans leur version en vigueur ainsi que la liste des entreprises et produits sous certification sont disponibles sur le site Internet : www.fcba.fr
Ce certificat est fondé sur un contrôle permanent et ne peut préjuger d'évolutions ou de décisions qui seraient prises en cours d'année.

Numéro de certificat : 504/17/2127/3
Annule et remplace N° : /
Date d'émission : 01/01/2023
Valable jusqu'au : 31/01/2025
Nombre de pages : 1 / 2

Le Directeur certification
Alain HOCQUET